

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 2

« STAGE DE FORMATION INITIALE AUX P.S.E. 2 » (à conserver)

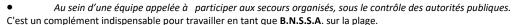
La formation de **Premiers Secours en Équipe de Niveau 2** permet d'obtenir la compétence "d'équipier secouriste" et a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la prise en charge d'une ou de plusieurs victimes au côté d'un secouriste ou au sein d'une équipe de secours opérationnelle.



En vous formant au **PSE 2**, vous deviendrez un équipier secouriste capable d'intégrer une équipe de secours pour prendre en charge sur le plan technique et humain des victimes en détresse vitale afin de les mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure en utilisant du matériel spécifique. L'équipier secouriste, par la notion d'équipe, a donc la possibilité de coordonner des actions de secours complexes, associées à l'utilisation de matériels nécessitant une connaissance technique préalable.

A l'issue de la formation, le participant <u>doit être capable seul de choisir</u> et exécuter correctement les gestes de premiers secours et de mettre en œuvre au côté d'un équipier secouriste le matériel d'urgence et de Premiers secours destinés à :

- prévenir les risques,
- D'assurer sa propre sécurité et celle des autres,
- De mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique,
- Avec du matériel de premiers secours,





Le C.D.F.33 - U.S.G.R.D. vous propose 1 session supplémentaire de formation de 4 jours sur deux week-ends en dates des :

Samedi 13, Dimanche 14 et Samedi 20, Dimanche 21 Juin 2020,

La session se déroulera :

de : **8h à 12h** et **13h à 18h**,

or a 1211 et 1311 a 1011,

où : 138 ROUTE DE LEOGNAN – 33140 VILLENAVE D'ORNON (à côté du collège de Chambéry)

Durée : 28 HEURES

Et le Tarif est de : 250€ sans financement,

280€ si financement OPCO, Employeur, Pôle Emploi... (remplir le document prévu à cet effet)

Le règlement pourra s'effectuer :

- ★ Soit, par chèque à l'ordre de l'U.S.G.R.D.,
- → Soit, par **bon de commande** (à *l'ordre de l'U.S.G.R.D.*), si les frais du stage sont pris en charge par votre employeur.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: **10** JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION, avec un nombre maximum de 16 stagiaires. Toutefois, l'U.S.G.R.D. se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 6 stagiaires n'était pas atteint.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Monsieur Freddy Sallan au 06.16.11.75.93

Ou

Secrétariat au 06.27.59.06.88

Si cette formation vous intéresse

<u>MERCI de remplir le dossier d'inscription ci-dessous au plus vite, et de le renvoyer l'adresse ci-contre.</u>

DOSSIER A RETOURNER COMPLET A:

C.D.F.33 / U.S.G.R.D.

138 route de Léognan 33140 Villenave d'Ornon

e-mail: usgrd.asso@gmail.com www.centreformationaquitaine-fnmns.fr





BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner

Civilité	□ Madame	□ Mademoiselle	□ Monsieur		Рното		
Nom & Prenom					Α		
Nom de jeune fille					COLLER		
Date de naissance							
Lieu de naissance	Département de naissance						
Adresse							
Code postal	VILLE						
Téléphone							
E-mail	@						
DATES DU STAGE : DATES LIMITES DU DEPOT DE DOSSIER Samedi 13, Dimanche 14 et Samedi 20, Dimanche 21 juin 2020 Vendredi 29 mai 2020 Ce « BULLETIN D'INSCRIPTION » est à nous retourner dûment complété et signé, accompagné : du mode règlement □ Chèque □ Bon de commande, (à l'ordre du C.D.F.33 - U.S.G.R.D). d'un montant de □ 250€ □ 280€ (cout pour une prise en charge par un O.P.C.O.) d'une enveloppe A4 affranchie au tarif en vigueur avec votre nom et adresse postale,							
la photocopie du diplôme initial P.S.E.1.							
• et la photocopie de votre dernière formation continue P.S.E.							
	3 de la F.N.M.N.S.	U.S.G.R.D.	A				
Nom de la Banque &	n°		le				
Bon de commande & ☐ Enveloppe A4 ☐ [<u> </u>	OM ET SIGNATUF	RE DU STAGIAIRE				
<u>Observations</u>							





REGLEMENT INTERIEUR

À retourner

À observer lors de formation P.S.E.1/P.S.E.2 et leurs formations continues

Article 1

Toute personne suivant une formation au sein de l'association **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D**. est couverte par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.

Article 2

Le candidat inscrit à l'une de nos formations est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties. La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation de la F.N.M.N.S. permet principalement de vous prévenir contre un risque engageant un tiers. Nous vous conseillons de vérifier les dispositions de votre contrat d'assurance en responsabilité civile.

Article 3

Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet. Ce dossier est à envoyer au **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S. -U.S.G.R.D**. 138 route de Léognan 33140 Villenave d'Ornon.

Article 4

Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.

Article 5

Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise et respecter les formateurs.

Article 6

Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par mail (site de l'U.S.G.R.D. ou par mail). Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.

L'association du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** s'engage à donner un mémento de révision en version papier ou informatique en fonction de la formation suivie PSC1, SST, PSE1 ou PSE2 effectuée sauf pour les maintiens et vérifications des acquis (formations continues / recyclages).

Article 7

Toute formation commencée est due sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** Si le candidat tombe malade (sur justification d'un certificat médical) pendant la ou les formations, une autre date de formation lui sera proposée dans les 12 mois qui suivent son inscription. En aucun cas la formation lui sera remboursée.

Article 8

Une somme sera gardée en cas de désistement dans les 10 jours qui précédent une formation

- * 30 euros pour le P.S.C. 1 et une formation continue (recyclage) P.S.E. 1 ou/ & 2,
- 50 euros pour une formation initiale P.S.E. 1 ou 2,
- * 10 euros pour la révision du P.S.C.1.







REGLEMENT INTERIEUR

À retourner

Article 9

Une somme de 15 euros sera demandée pour tout duplicata de « diplôme » délivré par la F.N.M.N.S.

Article 10

La somme totale de la formation sera gardée et encaissée (aucun remboursement ne sera effectué) en cas de désistement la veille de la formation ou de l'absence du candidat le jour même de la formation.

Article 11

Le candidat débiteur :

- ne sera en aucun cas présenté à un jury d'examen,
- ne se verra délivrer aucun diplôme ou attestation,
- ne pourra suivre la formation.

Article 12

Le candidat cède son droit à l'image pour reproduire et diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, et ce à titre gracieux, et ce pour 15 années.

Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association du C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.

Article 13

En cas de non-respect de l'un des articles du présent règlement, le bureau directeur du **C.D.F.33 de la F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** se réserve le droit de prononcer l'exclusion de tout candidat en début ou en cours de formation sans aucun remboursement.

Le Stagiaire Nom & Prénom et Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Le Président

Le President





ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

À retourner si complété

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

Nom ou Raison Sociale D	DE L'EMPLOYEUR (en cas de prise en charge)				
NUMERO DE SIRET		CODE APE			
Adresse de Facturation					
CODE POSTAL		VILLE			
TELEPHONE		<u>FAX</u>			
E-MAIL (merci de remplir le	champ lisiblement)				
DOSSIER SUIVI PAR					
Le soussigné s'engage à	régler la formation au « C.D.F. 33 DE	LA F.N.M.N.S U.S	.G.R.D.» souscrite au bénéfice de :		
Nom et Prenom D	U STAGIAIRE				
POUR UN MONTANT DE OU DE	☐ 250€ (deux-cent cinquante euro	-	e prise en charge par un O.P.C.O.		
Le titre de paiement de	oit être libellé à l'ordre du « C.D	.F. 33 de la F.N.M.	N.SU.S.G.R.D.».		
La partie ci-dessous ne professionnelle continu	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	es en charge par i	un employeur dans le cadre de la formation		
obtenu de sa part une	=	et signée, qu'il jo	un organisme financeur (O.P.C.A. ou autre) et vindra alors au présent dossier, il indique ci- compléter cette partie.		
NOM DE L'ORGANISME FINA	ANCEUR				
NUMERO DE SIRET					
Adresse de Facturation	DE L'ORGANISME FINANCEUR				
TELEPHONE	<u>E</u> .	-Mail			
DOSSIER SUIVI PAR					
<u>l'inscription</u> (qu'il s'engo pas tout ou partie de s	age à régler en signant la présente atte. on financement, notamment dans le	station), dans l'hyp e cas d'une assidui	<u>Pètre débiteur en dernier ressort du coût de</u> othèse où l'organisme financeur n'assurerait té discontinue ou incomplète du stagiaire. Le après l'action de formation, sera réclamé au		
		A	, le		
Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine		L'EMPLOYEU	L'EMPLOYEUR - CACHET ET SIGNATURE		



de nullité de la prise en charge.